

POURQUOI UN VÉRIFICATEUR AGRÉÉ ?

- Crédibilité et professionnalisme de l'Association :
 - Révision du processus d'agrément de l'AQVE annuellement et inspection du Conseil Canadien des normes (crédibilités et professionnalisme de l'Association)
 - Méthodologie d'évaluation encadrée par des normes internationales reconnues
 - Code de bonnes pratiques, possibilité de recours en cas de litige (comité de discipline de l'AQVE)
- Compétences de l'agrée reconnues :
 - Formation et expérience exigées pour l'admissibilité au titre, formation continue pour le maintien en vigueur, contrôles et examens, audit internes, processus d'inspection professionnelle
- Rapport reconnu :
 - Outil crédible pour l'ensemble des publics pouvant être destiné à de multiples usages, annexé à des documents légaux ou pouvant être soumis comme preuve au tribunal

« Exiger un agrée, c'est se protéger et rehausser la norme en matière de critères de qualité. »

L'AQVE : JOUEUR MAJEUR EN VÉRIFICATION ENVIRONNEMENTALE ET EN ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE

L'association québécoise de vérification environnementale (AQVE) est née en 1992 de la volonté de donneurs d'ordres, consultants, banquiers, registraires et assureurs de combler un besoin essentiel d'encadrement et d'échanges dans le domaine de la vérification environnementale au Québec. Elle est le seul organisme de certification de personnes canadiennes accrédité par le Conseil canadien des normes (CCN) à pouvoir décerner les agréments aux titres de « Vérificateur environnemental agréé » (VEA®) et d' « Évaluateur environnemental de site agréé » (EESA®).

Pluridisciplinarité, normalisation, exigences de qualité élevées, compétences. C'est ce que l'AQVE certifie de tous ses professionnels.

Issus de différentes disciplines, les agrées ont une formation de base dans divers secteurs d'activités reliés directement à l'environnement. Ainsi, ils sont ingénieurs, chimistes, biologistes, avocats, agronomes, géologues, géographes ou exercent déjà à titre de conseillers en vérification environnementale, en évaluation environnementale de site et en gestion.



LE CONSEIL CANADIEN DES NORMES (CCN)

Société d'État fédérale relevant du Parlement par l'entremise du ministre de l'Industrie, le CCN favorise l'élaboration et l'application de normes nationales et internationales. Ces normes permettent d'améliorer la qualité, la sécurité, l'efficacité des méthodes et des produits : elles constituent un élément essentiel de la technologie, de l'innovation et du commerce et permettent d'améliorer la compétitivité du Canada. Par le biais des organismes qu'il accrédite, le CCN encourage une normalisation efficace lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative.



OÙ TROUVER UN VÉRIFICATEUR ENVIRONNEMENTAL AGRÉÉ ?

La liste complète de tous les agrées de l'AQVE est disponible au :

www.aqve.com



VÉRIFICATION ENVIRONNEMENTALE



CONTACTER L'AQVE :

2030, boul. Pie-IX, bureau 403
Montréal (Québec) H1V 2C8
Tél. : 514 355-8001
aqve@spg.qc.ca | www.aqve.com

Opter pour un agrée de l'AQVE, c'est opter pour la compétence !

CONTEXTE ET ENJEU

La préservation de l'environnement devient un enjeu planétaire obligeant les organisations à se conformer à de multiples réglementations, en plus de répondre aux nombreuses pressions découlant d'un contexte de grande compétitivité. Les préoccupations environnementales et la responsabilité sociale, qui ne peuvent plus être ignorées, exercent une influence croissante sur la rentabilité et la pérennité des organisations, les amenant à adopter une gestion rigoureuse en la matière. Les organisations qui réussissent à convertir ces questions d'intérêt collectif en opportunités tirent un avantage marqué face à la concurrence. Une moindre vulnérabilité du point de vue juridique et financier, une meilleure réputation et la mobilisation du personnel ne sont que quelques exemples des bénéfices que des pratiques rigoureuses peuvent générer.

Inhérent à l'exercice de leurs activités, l'impact environnemental des organisations demeure parfois un sujet dont elles ne sont pas spécialistes. C'est pourquoi elles doivent bénéficier du soutien de professionnels pouvant leur fournir l'information nécessaire en environnement, les appuyant ainsi dans leur processus décisionnel.

La vérification environnementale relève de plusieurs disciplines dont le cheminement professionnel diffère. Il devient donc impératif d'établir des normes de qualité dans la pratique pour garantir une cohérence et assurer la mise à jour des connaissances des praticiens. Voilà la raison d'être de l'Association québécoise de vérification environnementale (AQVE).

PROCESSUS DE VÉRIFICATION ENVIRONNEMENTALE :

Étape 1 : Déclenchement de l'audit (définition des objectifs, du champ d'application, des critères, choix du vérificateur et, s'il y a lieu, de l'équipe)

Étape 2 : Revue des documents pertinents pour l'audit

Étape 3 : Préparation de l'audit (horaire, protocole, etc.)

Étape 4 : Réalisation de l'audit sur le site (cueillette et vérification des informations sur place)

Étape 5 : Préparation du rapport d'audit

Étape 6 : Suivi de l'audit (mise en place des actions préventives et correctives)

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE ET LA VÉRIFICATION ENVIRONNEMENTALE, QU'EST-CE QUE C'EST?

L'évaluation environnementale de site : processus systématique par lequel un évaluateur recherche des preuves afin de déterminer si une propriété ou un site EST ou PEUT ÊTRE sujet à une contamination. Il s'agit donc pour l'évaluateur d'analyser le passé d'un site et de mesurer si les répercussions des activités antérieures et actuelles sur ce site ont un impact environnemental aujourd'hui. Le cas échéant, l'évaluateur environnemental de site procédera à un échantillonnage des sols et des eaux souterraines afin de déterminer si le terrain est contaminé ou non.

La vérification environnementale : processus systématique et documenté permettant d'obtenir et d'évaluer d'une manière objective des preuves afin de déterminer si les activités d'une organisation sont conformes aux codes, aux règlements et aux lois en vigueur et si, aujourd'hui ou demain, elles auront un impact environnemental.

Le professionnel en environnement doit se conformer à un protocole afin d'émettre une opinion sur l'état d'un site ou la conformité environnementale d'une organisation. Puisque l'audit constitue une aide précieuse à la décision pour un gestionnaire, sa rigueur revêt donc une importance capitale.

Les deux types de vérifications environnementales les plus courantes sont :

- Une vérification de conformité des activités par rapport aux lois et règlements
- Une vérification d'un système de gestion interne (adoption et mise en œuvre de pratiques adéquates et efficaces)

Le vérificateur environnemental agréé (VEA®) détient une vaste expertise dans le domaine de l'environnement. De plus, il possède les qualités personnelles et l'expérience propres à assurer une gestion efficace du processus de vérification environnementale.



AVANTAGES POUR LES ORGANISATIONS DE METTRE EN PLACE UN SYSTÈME DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT RIGOUREUX :

VÉRIFICATION ENVIRONNEMENTALE : COMMENT ET POURQUOI?

Une démarche de vérification environnementale fournit l'occasion à une organisation de valider ou de revoir ses façons de faire. Elle permet de comparer les activités d'une organisation avec des références reconnues comme des lois et règlements, des procédures internes, des normes telles ISO ou CSA, des politiques ou des programmes établis. La démarche, toujours rigoureuse, est spécifique aux besoins du client. Elle peut impliquer un ou divers volets de la gestion environnementale, par exemple :

- La gestion des matières résiduelles (dangereuses et non dangereuses)
- La gestion de la qualité de l'air
- La gestion de l'eau (surface et souterraine)
- La gestion des sols contaminés
- La gestion des produits pétroliers
- La préparation aux situations d'urgence
- Le respect des obligations découlant des permis et autorisations
- L'aménagement du territoire

Par des visites, des entrevues et de la recherche documentaire, l'auditeur agréé cherche à établir un portrait des activités dans le but d'aider les dirigeants des organisations à améliorer leur gestion environnementale.

